

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13388

présenté par

M. Dive, M. Bony, Mme Périgault, M. Viry, M. Bourgeaux, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brigand, M. Boucard, Mme Corneloup, Mme Gruet et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 7, substituer à la date :

« 30 août 1961 »,

la date :

« 31 août 1961 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite mettre application les principales mesures de cette réforme des retraites au 1er septembre 2023 et ainsi inclure dans ce dispositif la génération née après le 1er septembre 1961. Cependant, le choix d'un report de l'âge de l'âge de la retraite dès l'automne est un passage en force brutal et cela suscite l'inquiétude de nombreux Français. En effet, les caisses de retraites sont sur-sollicitées (+20%) depuis les annonces de la Première ministre sur le projet de réforme des retraites et, depuis le 11 janvier dernier, pas moins de 700.000 internautes se sont rués sur le simulateur de retraite en ligne afin de consulter leur solde de trimestres. Cet amendement vise donc à porter l'âge de départ de 64 ans à compter de la génération née après le 31 décembre 1961 car mettre en vigueur cette réforme au 1er septembre et ainsi inclure les générations née après le 1er septembre 1961 est terriblement provocateur pour beaucoup de Français partant en retraite au second semestre 2023.